

LA SOLIDARITÉ AVEC LES OPPRIMÉS

par Gregory Baum

J'ai découvert, il y a un bon nombre d'années, un paragraphe d'un ouvrage de sociologie (*Idéologie et utopie* de Karl Mannheim) que je n'ai jamais oublié. Le paragraphe en question traitait de l'amour chrétien, ou de « l'amour fraternel », comme l'auteur se plaisait à le qualifier. Dans une société marquée par l'inégalité comme l'était le régime féodal, raisonnait l'auteur, la prédication de « l'amour fraternel » jouait un certain rôle idéologique, puisqu'elle masquait les conditions existantes d'une extrême inégalité. Malgré la bonne foi et la bonté des individus, la relation maître-serf était loin d'être fraternelle.

Depuis lors, je n'ai jamais oublié la possibilité que les grandes affirmations de l'Évangile puissent être utilisées d'une manière idéologique. Un prêtre qui avait oeuvré dans une colonie d'Afrique me disait que, lorsqu'on prêchait « l'amour du prochain » du haut de la chaire, les gens de l'endroit étaient enclins à comprendre cela comme un appel à aimer les colonisateurs et, partant, à ne pas comploter contre eux. Les gens qui sont installés au sommet de l'échelle sociale parlent facilement d'« amour », parce que cela engendre la bonne volonté et équilibre la situation d'inégalité ; les gens qui sont au bas de l'échelle, par contre, aiment mieux parler de « justice », parce que cela déséquilibre les conditions existantes.

Au cours des dernières décennies, l'enseignement officiel de l'Église en est venu à reconnaître que dans une société marquée par l'injustice, l'amour chrétien se transforme en un désir de justice et en une incitation à agir de manière à enlever le fardeau imposé aux victimes. Il existe de fait un terme qui exprime l'intégration de la charité et de la justice : c'est celui de SOLIDARITÉ. Dans ce contexte, solidarité veut dire l'engagement dans un projet historique visant à

établir les conditions de la justice. La solidarité, c'est l'amour du prochain, mais qui veut transformer les structures. Autrefois, on répétait que les chrétiens étaient sauvés par la *fides caritate formata*, la foi façonnée par la charité ; aujourd'hui, on dit, avec plus d'exactitude, que le salut vient de la *fides solidaritate formata*, la foi façonnée par la solidarité. Quand même, comme nous le verrons, ce terme même de solidarité n'est pas tout à fait exempt de toute ambiguïté.

Pas de réconciliation sans justice

En théologie, les termes les plus beaux ne vont pas toujours sans ambiguïté. Même la puissante expression biblique de « réconciliation » peut être utilisée d'une manière idéologique. Cela arrive lorsqu'on intercède en faveur d'un pardon et d'une réconciliation entre deux parties, sans exiger que les conditions d'injustice soient supprimées. En voici un exemple, tiré de l'époque qui a suivi l'établissement de la paix, après la Deuxième Guerre mondiale. Sous la pression de la Russie, on poussa les frontières de la Pologne jusqu'à l'intérieur des régions jusque-là peuplées par des Allemands. Un bon nombre d'années plus tard, les évêques allemands décidèrent de solliciter une réconciliation avec les évêques polonais. Ceux-ci refusèrent : ils auraient bien aimé, disaient-ils, se réconcilier avec les évêques allemands, mais ils seraient incapables de le faire aussi longtemps que les manuels de classe des écoles catholiques d'Allemagne ne reconnaîtraient pas le caractère définitif de la nouvelle frontière polonaise. Dans les

termes utilisés autrefois au confessionnal, la réconciliation implique la « réparation ». Avec le temps, les évêques allemands ont changé leurs manuels de classe et se sont réconciliés avec leurs collègues polonais.

En Amérique latine, le clergé conservateur opposé à la théologie de la libération tente de remplacer celle-ci par une théologie de la réconciliation. La théologie de la libération, soutiennent-ils, favorise les conflits, tandis que ce dont nous avons besoin actuellement, c'est que les riches et les pauvres se pardonnent mutuellement et se réconcilient dans le Christ. Mais cela, c'est une utilisation idéologique du concept chrétien de réconciliation. C'est une réconciliation sans réparation. Cette théologie de la réconciliation tente de favoriser paix sociale et concorde en des conditions qui permettent aux riches et aux puissants de conserver leurs privilèges.

Il y a, de même, en Afrique du Sud, des chrétiens qui préconisent la réconciliation. Si les gens croyaient au pouvoir de Jésus sur le cœur humain, Blancs et Noirs pourraient se réconcilier en dépit de la législation de l'apartheid. Si nous étions vraiment spirituels, nous serions intérieurement indépendants des conditions matérielles dans lesquelles nous vivons et nous nous élèverions au-dessus de ces conditions. Je suppose que dans la pensée de certains Canadiens, si les autochtones étaient plus spirituels et plus enclins à pardonner, ils retireraient leurs revendications territoriales. Toute interprétation exclusivement spirituelle de l'Évangile exerce toujours une fonction idéologique.

Dans le concret, la théologie de la libération favorise la création d'une société véritablement réconciliée. Elle soutient le combat social contre toutes les conditions matérielles injustes – des



La solidarité préférentielle est la première démarche à entreprendre dans la création d'une société plus juste.

« structures de péché », comme Jean-Paul II les appelle -, en vue d'instaurer les conditions d'une justice plus grande, qui seules constituent le fondement de la paix et de la concorde.

Solidarité préférentielle

Ces dernières années, l'enseignement officiel de l'Église a mis considérablement l'accent sur la solidarité humaine. L'amour du prochain nous presse de rejoindre les pauvres et les laissés pour compte, dans leurs luttes pour une plus grande justice. Jean-Paul II parle de « la vertu de solidarité ». La solidarité s'étend aux groupes qui luttent pour la justice et à l'ensemble de l'humanité. Amour de Dieu et engagement pour la solidarité vont main dans la main. La solidarité nous fait percevoir le monde tel qu'il est et agit comme un guide de nos activités. L'engagement pour la solidarité est indispensable, si

nous voulons comprendre la crise politique et économique de notre époque et nous engager avec autrui dans une action politique responsable, qui nous permette de venir à bout de cette crise.

Néanmoins, le beau mot de « solidarité » n'est pas sans ambiguïté. Au concile Vatican II, particulièrement dans *Gaudium et spes*, l'engagement de l'Église pour la solidarité universelle a représenté un progrès énorme sur la position plus centrée sur elle-même et exclusive qu'elle avait adoptée au cours des siècles précédents. À Vatican II, l'Église catholique a étendu sa solidarité jusqu'aux autres Églises chrétiennes, jusqu'aux membres des autres religions et jusqu'à la famille humaine tout entière, en commençant par les plus nécessiteux.

La perception de la société qui a encouragé semblable engagement était imprégnée d'optimisme. Cette perception était issue partiellement de l'orientation progressiste des années 60. Le texte conciliaire reconnaissait nombre d'obstacles à une distribution plus équitable du pouvoir et des ressources dans le monde, mais il exprimait la confiance que, avec l'aide de Dieu, partout les

gens de bonne volonté oeuvreraient ensemble à la création d'un monde plus humain. L'appel à une solidarité universelle était, dans le document, porté par une confiance libérale que, moyennant bonne volonté, on pourrait résoudre les problèmes de l'injustice dans le cadre de l'actuel système économique global.

Une analyse plus poussée de la souffrance contemporaine, effectuée par les évêques d'Amérique latine à Medellín, en 1968, parvint à la conclusion que la pauvreté et la misère sur leur continent étaient au moins partiellement causées par le système économique global actuel et, par conséquent, ne pouvaient pas, même avec la meilleure volonté, être surmontées avec un tel système. Ce dont on avait besoin, disaient-ils, c'était un ordre nouveau : il fallait aller au-delà du capitalisme.

Mais les évêques découvrirent que des puissances efficaces, chez eux comme à l'étranger, se révélaient grands défenseurs du capitalisme et critiquèrent le document de Medellín. Les évêques en vinrent à admettre que la société tout entière, y compris leur propre continent, était de fait profondément partagée entre défenseurs du

statu quo et masses de pauvres et d'opprimés appuyés par les amants de la justice.

Dans ces conditions, la solidarité chrétienne ne pouvait être universelle, ne pouvait embrasser simultanément riches et pauvres. La justice exigeait que les chrétiens prennent parti pour les pauvres, qui étaient la grande majorité. À Puebla, en 1979, les évêques préconisèrent « l'option préférentielle pour les pauvres ». La solidarité se devait d'être préférentielle. Elle se tourna vers les pauvres et les opprimés et les appuya dans leur combat pour la justice sociale.

Dans son encyclique sur le travail, Jean-Paul II arrive à la même conclusion. Il signale que dans les sociétés capitaliste et communiste du Nord, le lourd fardeau de l'injustice repose sur les travailleurs, ceux qui sont employés comme ceux qui ne le sont pas. C'est pourquoi les travailleurs constituent l'élément dynamique de la société. Ils ont la vocation historique de réformer les systèmes actuels et du capitalisme et du communisme. Dans ce contexte, Jean-Paul II invite à « la solidarité des travailleurs », appuyée par « la solidarité avec les travailleurs », portée par tous les citoyens épris de justice et par l'Église elle-même. Ici, la solidarité est clairement préférentielle.

Solidarité préférentielle, solidarité universelle

C'était là une conclusion saisissante. Les chrétiens se demandèrent si la soli-

darité préférentielle était en harmonie avec l'Évangile. L'amour n'est-il pas censé être universel ? Ne faut-il pas aimer et les pauvres et les riches ? Mais alors, est-il possible d'être en solidarité avec le Pharaon ? Ne doit-on pas prendre parti pour les Israélites dans l'exode que leur inflige le Pharaon ? Ne faut-il pas choisir entre un Lazare affamé qui se tient à la barrière et un mauvais riche enfermé dans son palais ?

Pour les chrétiens, la solidarité humaine universelle est sans aucun doute l'objectif et la finalité de l'activité humaine dans l'univers de Dieu. L'amour doit embrasser tout le monde. Pourtant, il existe des conditions matérielles, des « structures de péché », comme Jean-Paul II les appelle, qui constituent des obstacles à cette solidarité universelle. À titre d'exemples, Jean-Paul II mentionne le colonialisme économique et l'impérialisme politique. Partout où prévalent ces conditions, la solidarité doit être préférentielle : elle doit rejoindre tous ceux qui sont victimes d'oppression et appuyer leur combat pour un changement social, de manière que, une fois installée une plus grande justice, la solidarité puisse devenir plus véritablement universelle et embrasser tout le monde. La solidarité préférentielle est la première démarche à entreprendre dans la création d'une société plus juste. La solidarité préférentielle sert le bien commun. La solidarité préférentielle est le moyen ; la solidarité universelle est la fin.

Ce qui découle de la brève réflexion qui précède, c'est que l'appel à la solidarité universelle ou préférentielle implique toujours un jugement historique. Si nous vivons dans une société

qui, à notre jugement, peut devenir plus juste, pourvu que nous tirions tous dans le même sens et collaborions, alors nous appelons une solidarité qui embrasse tout le monde. Si, par contre, nous vivons dans une société qui, à notre jugement, est profondément divisée par des structures d'inégalité, alors nous appelons une solidarité qui embrasse d'abord les opprimés, les appuie dans leur combat et sollicite un nouvel ordre social dans lequel tous les membres peuvent être frères et sœurs.

En raison du jugement politique implicite dans l'appel à la solidarité, les documents ecclésiastiques ont tendance à être vagues. Les deux appels à la solidarité préférentielle mentionnés précédemment – celui du document de Puebla de 1979 et celui de l'encyclique du pape sur le travail – sont exceptionnels. Ils encouragent le radicalisme. La plupart des documents ecclésiastiques évitent cela. Ils aiment mieux parler de solidarité avec des expressions qui prêtent à de multiples interprétations.

Parfois, le langage de la solidarité est même utilisé à des fins idéologiques, en vue de prévenir la lutte des classes ou le combat des groupes opprimés. Ici, l'appel à la solidarité universelle masque les structures d'oppression et donne l'impression que, moyennant bonne volonté de chaque côté, la justice peut être réalisée, même sans changer les institutions. Actuellement, une pression ecclésiastique s'exerce sur les prêtres et les évêques des pays du tiers monde – en Haïti et au Brésil, par exemple –, qui, en harmonie avec l'enseignement récent de l'Église, appuient la lutte des masses contre un ordre répressif.

Dans sa récente encyclique sur la

question sociale, Jean-Paul II réitère sa position : « La solidarité doit jouer son rôle dans la réalisation du plan divin, tant au niveau des individus qu'à celui de la société nationale et internationale. Les *mécanismes du mal* et les *structures de péché* peuvent être vaincus moyennant la mise en oeuvre d'une solidarité humaine et chrétienne... »

La vertu de solidarité au Québec et au Canada

Que signifie dans le Québec et au Canada « la vertu de solidarité », pour employer les mots du pape ? Les chrétiens d'ici sont divisés là-dessus. Par exemple, les chrétiens devraient-ils se faire solidaires de ceux qui luttent pour un Québec souverain ou étendre leur solidarité à tous les Canadiens qui luttent pour la justice sociale ? Les chrétiennes vont-elles se solidariser avec toutes les femmes ou vont-elles d'abord se montrer solidaires des femmes pauvres, opprimées d'ici et du tiers monde ? Voilà des questions sur les-

quelles il est important que les chrétiens continuent leur dialogue. Là-dessus, les déclarations pastorales des évêques canadiens offrent de nombreuses et utiles analyses sociales, d'un point de vue progressiste.

La classe sociale représente-t-elle un concept utile dans le Québec et au Canada ? Ou constituons-nous plutôt une société de classe moyenne dans laquelle on trouve quelques individus très riches et quelques-uns très pauvres ? C'est un fait intéressant que le débat public sur le traité de libre-échange ait mis en lumière la division des classes dans la société canadienne. Les corporations les plus importantes, de même qu'une large portion du monde des affaires, ont appuyé le traité. Jour après jour, de grandes annonces parues dans *Le Devoir* en faveur du libre-échange montraient des photographies de personnalités bien astiquées du monde des affaires.

Par contre, s'opposent au libre-échange les travailleurs organisés, les fermiers, les pêcheurs et la couche populaire – y compris les organisations féminines –, les groupes d'assistés sociaux, les associations de personnes

âgées et autres groupes de personnes dépendantes. Cela est vrai également pour le Québec. Toutes ces catégories de personnes redoutent qu'une plus large intégration à l'économie américaine, encore que probablement avantageuse pour les grandes affaires, n'entraîne de dangereuses conséquences pour elles, en accentuant le chômage et en minant les programmes de bien-être social. Si les Églises ont soutenu le mouvement social d'opposition au traité de libre-échange, c'est parce que les besoins des pauvres, dans ce cas, entraînent en conflit avec les désirs des riches !

C'est seulement dans les années récentes que l'Église a pris conscience de la solidarité comme expression de l'amour du prochain. N'allons pas croire, toutefois, que cette solidarité nous dispense de l'aumône et de la compassion. Même lorsque nous luttons pour une société plus juste, la charité continue de nous commander d'aider les autres, individuellement ou en groupe, et de donner généreusement. La solidarité n'épuise pas le contenu de l'amour. Elle ne va pas sans la compassion. ■



« Les mécanismes du mal et les structures de péché peuvent être vaincus moyennant la mise en oeuvre d'une solidarité humaine et chrétienne »

Canapress



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE THÉOLOGIE

COURS TÉLÉVISÉS
HIVER 1989

- BBL 2200 TV (3 crédits) : LES PROPHÈTES D'ISRAËL
Professeur : Guy Couturier
- THL 2842 TV (3 crédits) : MORALE CHRÉTIENNE ET SEXUALITÉ
Professeur : Guy Durand

Diffusion plusieurs fois par semaine, à des horaires différents : CFTU-TV (Mtl) ; UHF 29/cable 23, Radio-Québec (réseau), au canal de téléenseignement de votre cablo-distributeur.

Pour obtenir un dépliant/formulaire d'inscription : (514) 343-7080